Combien de temps peut-on conserver un produit solaire ouvert ?

Pour connaître la durée d'utilisation d'un produit solaire une fois ouvert, il faut se reporter à son emballage. La PAO (période après ouverture) y est indiquée par un symbole spécifique: un pot ouvert avec un chiffre suivi de la lettre M (par exemple: 12M signifie que, dans des conditions normales de conservation, on peut, de façon optimale, utiliser le produit pendant les 12 mois qui suivent son ouverture). Pour préserver son efficacité, veillez à ne pas le laisser trop longtemps en plein soleil.

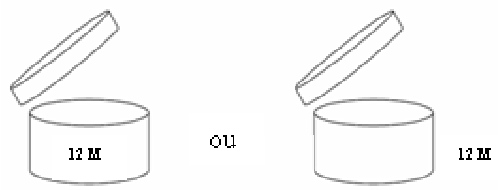

Quelle est la fréquence d'application recommandée pour les produits solaires ?

Il est nécessaire d'appliquer généreusement le produit solaire et de le ré-appliquer toutes les deux heures, mais aussi :
- après avoir joué, fait du sport, travaillé en plein soleil,
- après chaque baignade,
- en cas de transpiration,
- après s'être essuyé avec une serviette, …

Peut-on s'exposer lorsque l'on s'est parfumé ?

Certaines substances parfumantes peuvent provoquer des réactions allergiques lors de l'exposition au soleil.
Il est donc préférable d'éviter de se parfumer avant de s'exposer au soleil.

Les parfums utilisés dans les produits solaires peuvent-ils être photosensibilisants ?

Au même titre que tous les ingrédients utilisés dans les produits solaires, les parfums des produits solaires sont choisis pour être non photosensibilisants. Une photosensibilisation peut cependant survenir exceptionnellement.

A partir de quel âge peut-on utiliser un produit non réservé aux enfants ?
(ou jusqu'à quel âge utilise-t-on un produit pour enfant ? 12 ans ? 18 ans ?)

Généralement, on considère la classe 'enfants' jusqu'à la puberté soit environ 12 ans. Les produits pour enfants sont adaptés à leur peau fine et fragile. Ils offrent une plus grande résistance à l'eau et au sable.

Doit-on s'enduire de produit solaire quand on fait du banc solaire ?

Les produits solaires doivent être évités lors de l'exposition au banc solaire car ils sont conçus pour protéger contre le rayonnement du soleil. Les produits solaires et les autres cosmétiques peuvent modifier le rayonnement des bancs solaires sur la peau de manière imprévisible et potentiellement dangereuse.

L'arrêté royal du 20 juin 2002 relatif aux centres de bronzage indique qu'il faut notamment respecter, lors de chaque exposition aux rayons ultraviolets artificiels, les précautions suivantes :

— porter des lunettes protectrices
— se démaquiller soigneusement;
— ne pas utiliser de produits solaires ou d'autres produits cosmétiques;
— ne pas s'exposer aux rayons ultraviolets en cas de prise de médicaments qui augmentent la sensibilité à ces rayons.

Attention, les ultraviolets des bancs solaires sont aussi nocifs que ceux du soleil. N'en abusez-donc pas !

► Le hâle obtenu sur un banc solaire protège-t-il du soleil ?

Les bancs solaires émettent généralement des UVA qui permettent le développement d'un hâle. Cependant le bronzage UVA apporte une très faible protection contre les UVB, encore plus faible que la protection développée lors de l'exposition au soleil et n'apporte aucune protection contre les UVA.

► Le hâle protège-t-il du soleil ?

Le hâle apporte une faible protection uniquement contre les UVB et ne peut donc remplacer le produit de protection solaire, en particulier pour protéger contre tous les dommages cutanés liés aux UVB et UVA.

► Peut-on changer d'indice de protection en fonction de son hâle ?

Comme le hâle n'apporte qu'une faible protection et uniquement contre les UVB, il ne peut remplacer l'usage d'un produit de protection solaire, en particulier pour protéger contre tous les dommages cutanés liés aux UVB et UVA. Le produit de protection solaire doit être choisi en fonction du phototype de peau et des conditions d'exposition au soleil.

► Le hâle obtenu en appliquant un autobronzant protège-t-il du soleil ?

Le hâle obtenu est dû à l'action de la DHA (dihydroxyacétone) qui brunit la peau en surface, sans faire appel au système naturel de protection de la peau. Il ne permet pas de se protéger contre les effets néfastes du soleil. En cas d'exposition au soleil, il est indispensable de se protéger avec un produit de protection solaire adapté à son type de peau. Il existe des produits solaires qui, en plus d'une action protectrice, présentent un effet autobronzant.

► Un T-shirt protège-t-il efficacement contre les rayons solaires ?

Un T-shirt peut protéger efficacement contre les rayons solaires. Son efficacité sera fonction de la densité du textile et de sa couleur: un vêtement foncé au tissage serré offre une meilleure protection.

► Quelle est l'efficacité des pilules qui préparent la peau pour le soleil ?

Elles ne remplacent pas un produit de protection solaire. Certaines de ces pilules ont une action limitée contre l'accélération du vieillissement cutané dû à l'exposition au soleil. Lors d'exposition solaire, il est indispensable de se protéger avec un produit de protection solaire.

► Peut-on regarder le soleil avec des lunettes solaires ?

Non, elles n'offrent pas une protection suffisante pour regarder le soleil. Néanmoins elles sont indispensables pour protéger les yeux d'une forte luminosité.

► En Belgique, quelles sont les heures pendant lesquelles l'exposition au soleil est déconseillée (conditions zénithales) ?

En heure d'hiver : de 11h00 à 15h00.
En heure d'été : de 12h00 à 16h00.

► Ma peau est allergique au soleil, un produit solaire peut-il m'aider ?

Il est préférable d'éviter le soleil. L'allergie au soleil étant essentiellement due aux UVA, les produits de protection solaire pouvant être utiles seront ceux qui comportent des filtres UVA et

offrent une haute ou une très haute protection. En cas de réaction cutanée de type allergique après exposition au soleil, il est recommandé de consulter un médecin. Il établira un diagnostic et conseillera les comportements préventifs à adopter.